

PRÉVENTION : RISQUE D'INTOXICATION A LA CARAMBOLE

Fort de France, le 19 août 2019

L'Agence Régionale de Santé de la Martinique a été informée courant fin juillet, de trois cas d'intoxications de patients, probablement liés à la consommation de carambole.

L'intoxication à la carambole est bien connue. Elle est en général grave et peut conduire au décès.

De nombreuses études ont démontré la toxicité du fruit et de son jus non dilué, pour les personnes présentant une insuffisance rénale. En effet, la molécule active augmente les risques d'aggravation des symptômes d'affection rénale ou neurologique. Plusieurs séries de cas ont été décrites par le passé en Martinique.

En cette période de l'année propice à la consommation de la carambole (juillet-Septembre), L'Agence Régionale de Santé de la Martinique rappelle qu'il convient d'**éviter la consommation de ce fruit sous toutes ses formes** (en jus, en salade de fruit, en confiture, en sorbet ou en décoration dans les assiettes, de par sa forme étoilée) **uniquement pour :**

- Les patients souffrant d'insuffisance rénale,
- Les patients pouvant présenter potentiellement une dégradation de leur fonction rénale avec un terrain diabétique ou une hypertension artérielle.

En cas de consommation du fruit et d'apparition de symptômes tels que : hoquet rebelle et persistant, insomnie, agitation, confusion, convulsions, fourmillements, douleurs abdominales, nausées, vomissements, faiblesse musculaire, coma, il est conseillé aux patients de **contacter le 15**.